

Le président Stejn à l'agonie

Londres, 1er juillet. — On mande de Berlin au Morning Post :
« Suivant une dépêche reçue d'Amsterdam l'état de M. Stejn ne laisse plus aucun espoir ».

Le président Stejn a été l'un des plus vaillants champions de la dernière guerre, l'un des plus grands héros de l'indépendance. Il s'est opposé jusqu'au bout à la conclusion de la paix sur la base d'une renonciation à la nationalité des deux républiques. Il n'aurait pas survécu à la liberté de l'Etat qu'il présidait si dignement.

Loterie en faveur des dispensaires antituberculeux

Paris, 1er juillet. — Notre ami Rouinat, député socialiste de la Seine, et l'un de ses collègues, ont déposé un projet de loi tendant à autoriser, en faveur de l'œuvre générale des dispensaires antituberculeux et des cures d'air populaires de Paris de la province, une loterie de trois millions de francs.

Le grade de caporal ou de brigadier

Paris, 1er juillet. — Le général André a déposé, sur le bureau de la Chambre, une proposition de loi votée par le Sénat, qui abaisse à quatre mois la limite du temps nécessaire pour être nommé caporal ou brigadier, à condition que les militaires aient justifié de la pratique de certains exercices susceptibles de faciliter l'instruction militaire.

L'Affaire HUMBERT - CRAWFORD

LE CAS DE GERMAIN PARMENTIER. — BRUIT DE LA PRESENCE D'UN CRAWFORD AU PALAIS.

Paris, 1er juillet. — M. Leydet n'a pris encore aucune décision au sujet de la démission de Mme Humbert, mais il se propose de la laisser en suspens. Au cas où il la refuserait, il serait maintenu en état d'arrestation.

L'avocat Parmentier a déclaré au juge, au cours de l'interrogatoire d'aujourd'hui, que son fils était un très bon sujet qui avait chassé de chez lui, mais qu'il ne pensait qu'il pouvait avoir de beaux jours devant lui.

Un agent a produit ce soir un incident comique au Palais. Un homme s'est présenté au juge, et a déclaré qu'il était le fils de Mme Humbert. On lui a demandé son nom, et il a répondu : « Germain Parmentier ». On lui a demandé s'il était le fils de Mme Humbert, et il a répondu : « Non, mais j'ai travaillé avec elle pendant quelque temps ». On lui a demandé s'il était le fils de Mme Humbert, et il a répondu : « Non, mais j'ai travaillé avec elle pendant quelque temps ».

Le contre projet Montfort

M. de MONTFORT développe un contre-projet tendant à ne fixer le nombre des députés après deux ans de service, que dans la limite des renseignements obtenus pour renforcer les cadres.

Il est, en outre, convenu qu'un autre projet de loi tendant à modifier le nombre des députés sera déposé par le ministre de la Guerre.

L'urgence repoussée

M. BAUDRY D'ASSON. — Je ne retire rien de ce que j'ai dit. Nous avons à retirer du contingent total 146.000 hommes. La Chambre les retiendra par voie de tirage au sort, j'ai considéré qu'il était préférable de leur désigner, en raison de certaines considérations morales, le n° 1 pas changé d'avis. Mais si vous incorporez tout le monde, tous les appels de service sont égaux.

M. de TRÉVENEUC. — L'urgence n'est pas la préoccupation qui doit nous guider, l'est pas de répartir également les charges ; nous devons d'abord songer à faire des soldats.

Je ne vous propose pas de voter ma proposition ; je vous demande au moins de l'examiner. Je suis convaincu que le projet de loi que vous présentez à la commission est meilleur que celui de la commission, et que vous le voterez.

Discours de M. Lepelletier

M. LEPELLETIER, député nationaliste, demande la parole.

Jadis le droit d'amnistie appartenait au souverain, au Roi, aux rois, aux républicains... Exclamations à gauche.

M. de TRÉVENEUC. — Je ne suis pas un ancien républicain, mais j'ai été républicain, et je suis républicain. Exclamations à gauche.

Le contre projet Tréveneuc

M. de TRÉVENEUC développe un contre-projet tendant à ne fixer le nombre des députés après deux ans de service, que dans la limite des renseignements obtenus pour renforcer les cadres.

Il est, en outre, convenu qu'un autre projet de loi tendant à modifier le nombre des députés sera déposé par le ministre de la Guerre.

Le SERVICE DE DEUX ANS

On reprend la discussion de la réduction du service militaire à deux ans.

M. de TRÉVENEUC. — Je ne retire rien de ce que j'ai dit. Nous avons à retirer du contingent total 146.000 hommes. La Chambre les retiendra par voie de tirage au sort, j'ai considéré qu'il était préférable de leur désigner, en raison de certaines considérations morales, le n° 1 pas changé d'avis. Mais si vous incorporez tout le monde, tous les appels de service sont égaux.

Le SERVICE DE DEUX ANS

On reprend la discussion de la réduction du service militaire à deux ans.

M. de TRÉVENEUC. — Je ne retire rien de ce que j'ai dit. Nous avons à retirer du contingent total 146.000 hommes. La Chambre les retiendra par voie de tirage au sort, j'ai considéré qu'il était préférable de leur désigner, en raison de certaines considérations morales, le n° 1 pas changé d'avis. Mais si vous incorporez tout le monde, tous les appels de service sont égaux.

Le SERVICE DE DEUX ANS

On reprend la discussion de la réduction du service militaire à deux ans.

M. de TRÉVENEUC. — Je ne retire rien de ce que j'ai dit. Nous avons à retirer du contingent total 146.000 hommes. La Chambre les retiendra par voie de tirage au sort, j'ai considéré qu'il était préférable de leur désigner, en raison de certaines considérations morales, le n° 1 pas changé d'avis. Mais si vous incorporez tout le monde, tous les appels de service sont égaux.

Le SERVICE DE DEUX ANS

On reprend la discussion de la réduction du service militaire à deux ans.

M. de TRÉVENEUC. — Je ne retire rien de ce que j'ai dit. Nous avons à retirer du contingent total 146.000 hommes. La Chambre les retiendra par voie de tirage au sort, j'ai considéré qu'il était préférable de leur désigner, en raison de certaines considérations morales, le n° 1 pas changé d'avis. Mais si vous incorporez tout le monde, tous les appels de service sont égaux.

Le SERVICE DE DEUX ANS

On reprend la discussion de la réduction du service militaire à deux ans.

M. de TRÉVENEUC. — Je ne retire rien de ce que j'ai dit. Nous avons à retirer du contingent total 146.000 hommes. La Chambre les retiendra par voie de tirage au sort, j'ai considéré qu'il était préférable de leur désigner, en raison de certaines considérations morales, le n° 1 pas changé d'avis. Mais si vous incorporez tout le monde, tous les appels de service sont égaux.

Le SERVICE DE DEUX ANS

On reprend la discussion de la réduction du service militaire à deux ans.

M. de TRÉVENEUC. — Je ne retire rien de ce que j'ai dit. Nous avons à retirer du contingent total 146.000 hommes. La Chambre les retiendra par voie de tirage au sort, j'ai considéré qu'il était préférable de leur désigner, en raison de certaines considérations morales, le n° 1 pas changé d'avis. Mais si vous incorporez tout le monde, tous les appels de service sont égaux.

Le SERVICE DE DEUX ANS

On reprend la discussion de la réduction du service militaire à deux ans.

M. de TRÉVENEUC. — Je ne retire rien de ce que j'ai dit. Nous avons à retirer du contingent total 146.000 hommes. La Chambre les retiendra par voie de tirage au sort, j'ai considéré qu'il était préférable de leur désigner, en raison de certaines considérations morales, le n° 1 pas changé d'avis. Mais si vous incorporez tout le monde, tous les appels de service sont égaux.

Le SERVICE DE DEUX ANS

On reprend la discussion de la réduction du service militaire à deux ans.

M. de TRÉVENEUC. — Je ne retire rien de ce que j'ai dit. Nous avons à retirer du contingent total 146.000 hommes. La Chambre les retiendra par voie de tirage au sort, j'ai considéré qu'il était préférable de leur désigner, en raison de certaines considérations morales, le n° 1 pas changé d'avis. Mais si vous incorporez tout le monde, tous les appels de service sont égaux.

Le SERVICE DE DEUX ANS

On reprend la discussion de la réduction du service militaire à deux ans.

M. de TRÉVENEUC. — Je ne retire rien de ce que j'ai dit. Nous avons à retirer du contingent total 146.000 hommes. La Chambre les retiendra par voie de tirage au sort, j'ai considéré qu'il était préférable de leur désigner, en raison de certaines considérations morales, le n° 1 pas changé d'avis. Mais si vous incorporez tout le monde, tous les appels de service sont égaux.

Faits Divers

HORS RÉGION

ATTAQUE D'UN COURRIER

Les Andelys, 1er juillet. — Cette nuit, à minuit 20, le courrier qui fait le service des dépêches en voiture, entre Pont-Arche et Lyons-la-Forêt, a été attaqué, sur la route par un individu qui, sautant dans la voiture, a porté au conducteur des coups de couteau.

Les dépêches ont été volées ; on a retrouvé dans la plaine les sacs éventrés.

La gendarmerie mise aussitôt en campagne arrêta le meurtrier qui se nomme Emile Bertin, de Lyons-la-Forêt.

Celui-ci se tira plusieurs coups de revolver, mais ses blessures ne sont pas mortelles.

L'état du courrier est grave.

Terrible bagarre

Vingt coups de revolver. — Deux blessés.

Paris, 1er juillet. — L'avenue de Bouvines a été hier soir, le théâtre d'une véritable bagarre, où plus de vingt coups de revolver furent tirés, et où les couteaux jouèrent un rôle important.

C'est vers dix heures. L'avenue de Bouvines a été hier soir, le théâtre d'une véritable bagarre, où plus de vingt coups de revolver furent tirés, et où les couteaux jouèrent un rôle important.

Le vol de la fosse de Dechy

ARRÊTATION DU COUPABLE EN ITALIE

On n'a pas oublié que le 22 janvier dernier, un vol audacieux avait été commis, à l'aide d'escalade et d'effraction, au préjudice de la Compagnie d'Aniche, dans le bureau du payeur de la fosse Dechy.

Un ouvrier du charbonnage, Jean Cordola, âgé de 42 ans, originaire italienne, y dérobait une somme de 1.900 francs en billets de banque de 50 francs. Il prit aussitôt la fuite et parvint à égarer les recherches de la justice.

La Compagnie d'Aniche pria alors la Sûreté générale de mettre un inspecteur à sa disposition pour mener des recherches sur ce délinquant, on acquit la preuve que Cordola, après s'être réfugié pendant quelque temps dans le Luxembourg belge, avait gagné l'Italie, son pays natal.

Après des laborieuses recherches, la police italienne vint à arrêter le coupable à Suze dans la province de Turin. Cordola n'avait pas dissipé le produit de son vol. Il avait, sous un faux nom, acheté pour une dizaine de mille francs, un débit de tabacs et faisait fructifier le capital dérobé à la Compagnie d'Aniche.

C'est à son complice que les agents italiens lui ont mis la main au collet. Cordola, vu sa nationalité, ne pourra être extradé. Il sera jugé en Italie.

DANS LA RÉGION

Votes de nos Députés

Voici comment se sont répartis hier, les votes des députés de la Région, sur la proposition de loi ayant pour but d'assurer la liberté et le secret du vote, ainsi que le fonctionnement des opérations électorales.

M. L. G. a voté pour le projet de loi.

M. L. G. a voté pour le projet de loi.

SÉRIE DE VIOLS

A ROUBAIX

Lundi soir, vers onze heures, pendant que Juliette Tricot, âgée de 24 ans, ménagère, se trouvait dans sa chambre, dans un garni situé rue de la Vigne, 18, cinq individus, les deux fils de la logeuse, Marius dit Maurice et Julien Dendauw, âgés de 19 et 17 ans, peintre et tisserand, Jean Bignos, 21 ans, tisserand, demeurant Grande-Rue, 233, Jacob Vandenhond et Wateau Arthur, dit le Berthou, ont forcé la porte de la chambre de Juliette Tricot et l'ont violée.

Marius et Julien Dendauw, qui ont pris la fuite, sont activement recherchés.

A LENS

Dimanche soir, en revenant de la fête d'Élendi-Lauwette, deux jeunes gens de Lens s'avèrent de suivre une jeune fille, Mlle Eugénie Lanoy, âgée de 24 ans qui, seule, regagnait son domicile, 88, rue du Bois.

Le loi du 30 Mars 1900 et les nationalistes

Paris, 1er juillet. — La loi du 30 Mars 1900 sur le travail des adultes, est l'œuvre de nos députés nationalistes et de nos députés socialistes. Elle est l'œuvre de nos députés nationalistes et de nos députés socialistes.

Le loi du 30 Mars 1900 et les nationalistes

Paris, 1er juillet. — La loi du 30 Mars 1900 sur le travail des adultes, est l'œuvre de nos députés nationalistes et de nos députés socialistes. Elle est l'œuvre de nos députés nationalistes et de nos députés socialistes.

Le loi du 30 Mars 1900 et les nationalistes

Paris, 1er juillet. — La loi du 30 Mars 1900 sur le travail des adultes, est l'œuvre de nos députés nationalistes et de nos députés socialistes. Elle est l'œuvre de nos députés nationalistes et de nos députés socialistes.

Le loi du 30 Mars 1900 et les nationalistes

Paris, 1er juillet. — La loi du 30 Mars 1900 sur le travail des adultes, est l'œuvre de nos députés nationalistes et de nos députés socialistes. Elle est l'œuvre de nos députés nationalistes et de nos députés socialistes.

Le loi du 30 Mars 1900 et les nationalistes

Paris, 1er juillet. — La loi du 30 Mars 1900 sur le travail des adultes, est l'œuvre de nos députés nationalistes et de nos députés socialistes. Elle est l'œuvre de nos députés nationalistes et de nos députés socialistes.

Le loi du 30 Mars 1900 et les nationalistes

Paris, 1er juillet. — La loi du 30 Mars 1900 sur le travail des adultes, est l'œuvre de nos députés nationalistes et de nos députés socialistes. Elle est l'œuvre de nos députés nationalistes et de nos députés socialistes.

Le loi du 30 Mars 1900 et les nationalistes

Paris, 1er juillet. — La loi du 30 Mars 1900 sur le travail des adultes, est l'œuvre de nos députés nationalistes et de nos députés socialistes. Elle est l'œuvre de nos députés nationalistes et de nos députés socialistes.

Le loi du 30 Mars 1900 et les nationalistes

Paris, 1er juillet. — La loi du 30 Mars 1900 sur le travail des adultes, est l'œuvre de nos députés nationalistes et de nos députés socialistes. Elle est l'œuvre de nos députés nationalistes et de nos députés socialistes.

Le loi du 30 Mars 1900 et les nationalistes

Paris, 1er juillet. — La loi du 30 Mars 1900 sur le travail des adultes, est l'œuvre de nos députés nationalistes et de nos députés socialistes. Elle est l'œuvre de nos députés nationalistes et de nos députés socialistes.

Le loi du 30 Mars 1900 et les nationalistes

Paris, 1er juillet. — La loi du 30 Mars 1900 sur le travail des adultes, est l'œuvre de nos députés nationalistes et de nos députés socialistes. Elle est l'œuvre de nos députés nationalistes et de nos députés socialistes.

Le loi du 30 Mars 1900 et les nationalistes

Paris, 1er juillet. — La loi du 30 Mars 1900 sur le travail des adultes, est l'œuvre de nos députés nationalistes et de nos députés socialistes. Elle est l'œuvre de nos députés nationalistes et de nos députés socialistes.

Faits Divers

HORS RÉGION

ATTAQUE D'UN COURRIER

Les Andelys, 1er juillet. — Cette nuit, à minuit 20, le courrier qui fait le service des dépêches en voiture, entre Pont-Arche et Lyons-la-Forêt, a été attaqué, sur la route par un individu qui, sautant dans la voiture, a porté au conducteur des coups de couteau.

Les dépêches ont été volées ; on a retrouvé dans la plaine les sacs éventrés.

La gendarmerie mise aussitôt en campagne arrêta le meurtrier qui se nomme Emile Bertin, de Lyons-la-Forêt.

Celui-ci se tira plusieurs coups de revolver, mais ses blessures ne sont pas mortelles.

L'état du courrier est grave.

Terrible bagarre

Vingt coups de revolver. — Deux blessés.

Paris, 1er juillet. — L'avenue de Bouvines a été hier soir, le théâtre d'une véritable bagarre, où plus de vingt coups de revolver furent tirés, et où les couteaux jouèrent un rôle important.

C'est vers dix heures. L'avenue de Bouvines a été hier soir, le théâtre d'une véritable bagarre, où plus de vingt coups de revolver furent tirés, et où les couteaux jouèrent un rôle important.

Le vol de la fosse de Dechy

ARRÊTATION DU COUPABLE EN ITALIE

On n'a pas oublié que le 22 janvier dernier, un vol audacieux avait été commis, à l'aide d'escalade et d'effraction, au préjudice de la Compagnie d'Aniche, dans le bureau du payeur de la fosse Dechy.

Un ouvrier du charbonnage, Jean Cordola, âgé de 42 ans, originaire italienne, y dérobait une somme de 1.900 francs en billets de banque de 50 francs. Il prit aussitôt la fuite et parvint à égarer les recherches de la justice.

La Compagnie d'Aniche pria alors la Sûreté générale de mettre un inspecteur à sa disposition pour mener des recherches sur ce délinquant, on acquit la preuve que Cordola, après s'être réfugié pendant quelque temps dans le Luxembourg belge, avait gagné l'Italie, son pays natal.

Après des laborieuses recherches, la police italienne vint à arrêter le coupable à Suze dans la province de Turin. Cordola n'avait pas dissipé le produit de son vol. Il avait, sous un faux nom, acheté pour une dizaine de mille francs, un débit de tabacs et faisait fructifier le capital dérobé à la Compagnie d'Aniche.

C'est à son complice que les agents italiens lui ont mis la main au collet. Cordola, vu sa nationalité, ne pourra être extradé. Il sera jugé en Italie.

DANS LA RÉGION

Votes de nos Députés

Voici comment se sont répartis hier, les votes des députés de la Région, sur la proposition de loi ayant pour but d'assurer la liberté et le secret du vote, ainsi que le fonctionnement des opérations électorales.

M. L. G. a voté pour le projet de loi.

M. L. G. a voté pour le projet de loi.

SÉRIE DE VIOLS

A ROUBAIX

Lundi soir, vers onze heures, pendant que Juliette Tricot, âgée de 24 ans, ménagère, se trouvait dans sa chambre, dans un garni situé rue de la Vigne, 18, cinq individus, les deux fils de la logeuse, Marius dit Maurice et Julien Dendauw, âgés de 19 et 17 ans, peintre et tisserand, Jean Bignos, 21 ans, tisserand, demeurant Grande-Rue, 233, Jacob Vandenhond et Wateau Arthur, dit le Berthou, ont forcé la porte de la chambre de Juliette Tricot et l'ont violée.

Marius et Julien Dendauw, qui ont pris la fuite, sont activement recherchés.

A LENS

Dimanche soir, en revenant de la fête d'Élendi-Lauwette, deux jeunes gens de Lens s'avèrent de suivre une jeune fille, Mlle Eugénie Lanoy, âgée de 24 ans qui, seule, regagnait son domicile, 88, rue du Bois.

Le loi du 30 Mars 1900 et les nationalistes

Paris, 1er juillet. — La loi du 30 Mars 1900 sur le travail des adultes, est l'œuvre de nos députés nationalistes et de nos députés socialistes. Elle est l'œuvre de nos députés nationalistes et de nos députés socialistes.

Le loi du 30 Mars 1900 et les nationalistes

Paris, 1er juillet. — La loi du 30 Mars 1900 sur le travail des adultes, est l'œuvre de nos députés nationalistes et de nos députés socialistes. Elle est l'œuvre de nos députés nationalistes et de nos députés socialistes.

Le loi du 30 Mars 1900 et les nationalistes

Paris, 1er juillet. — La loi du 30 Mars 1900 sur le travail des adultes, est l'œuvre de nos députés nationalistes et de nos députés socialistes. Elle est l'œuvre de nos députés nationalistes et de nos députés socialistes.

Le loi du 30 Mars 1900 et les nationalistes

Paris, 1er juillet. — La loi du 30 Mars 1900 sur le travail des adultes, est l'œuvre de nos députés nationalistes et de nos députés socialistes. Elle est l'œuvre de nos députés nationalistes et de nos députés socialistes.

Le loi du 30 Mars 1900 et les nationalistes

Paris, 1er juillet. — La loi du 30 Mars 1900 sur le travail des adultes, est l'œuvre de nos députés nationalistes et de nos députés socialistes. Elle est l'œuvre de nos députés nationalistes et de nos députés socialistes.

Le loi du 30 Mars 1900 et les nationalistes

Paris, 1er juillet. — La loi du 30 Mars 1900 sur le travail des adultes, est l'œuvre de nos députés nationalistes et de nos députés socialistes. Elle est l'œuvre de nos députés nationalistes et de nos députés socialistes.

Le loi du 30 Mars 1900 et les nationalistes

Paris, 1er juillet. — La loi du 30 Mars 1900 sur le travail des adultes, est l'œuvre de nos députés nationalistes et de nos députés socialistes. Elle est l'œuvre de nos députés nationalistes et de nos députés socialistes.

Le loi du 30 Mars 1900 et les nationalistes

Paris, 1er juillet. — La loi du 30 Mars 1900 sur le travail des adultes, est l'œuvre de nos députés nationalistes et de nos députés socialistes. Elle est l'œuvre de nos députés nationalistes et de nos députés socialistes.

Le loi du 30 Mars 1900 et les nationalistes

Paris, 1er juillet. — La loi du 30 Mars 1900 sur le travail des adultes, est l'œuvre de nos députés nationalistes et de nos députés socialistes. Elle est l'œuvre de nos députés nationalistes et de nos députés socialistes.

Le loi du 30 Mars 1900 et les nationalistes

Paris, 1er juillet. — La loi du 30 Mars 1900 sur le travail des adultes, est l'œuvre de nos députés nationalistes et de nos députés socialistes. Elle est l'œuvre de nos députés nationalistes et de nos députés socialistes.

Le loi du 30 Mars 1900 et les nationalistes

Paris, 1er juillet. — La loi du 30 Mars 1900 sur le travail des adultes, est l'œuvre de nos députés nationalistes et de nos députés socialistes. Elle est l'œuvre de nos députés nationalistes et de nos députés socialistes.

Faits Divers

HORS RÉGION

ATTAQUE D'UN COURRIER

Les Andelys, 1er juillet. — Cette nuit, à minuit 20, le courrier qui fait le service des dépêches en voiture, entre Pont-Arche et Lyons-la-Forêt, a été attaqué, sur la route par un individu qui, sautant dans la voiture, a porté au conducteur des coups de couteau.

Les dépêches ont été volées ; on a retrouvé dans la plaine les sacs éventrés.

La gendarmerie mise aussitôt en campagne arrêta le meurtrier qui se nomme Emile Bertin, de Lyons-la-Forêt.

Celui-ci se tira plusieurs coups de revolver, mais ses blessures ne sont pas mortelles.

L'état du courrier est grave.

Terrible bagarre

Vingt coups de revolver. — Deux blessés.

Paris, 1er juillet. — L'avenue de Bouvines a été hier soir, le théâtre d'une véritable bagarre, où plus de vingt coups de revolver furent tirés, et où les couteaux jouèrent un rôle important.

C'est vers dix heures. L'avenue de Bouvines a été hier soir, le théâtre d'une véritable bagarre, où plus de vingt coups de revolver furent tirés, et où les couteaux jouèrent un rôle important.

Le vol de la fosse de Dechy

ARRÊTATION DU COUPABLE EN ITALIE

On n'a pas oublié que le 22 janvier dernier, un vol audacieux avait été commis, à l'aide d'escalade et d'effraction, au préjudice de la Compagnie d'Aniche, dans le bureau du payeur de la fosse Dechy.

Un ouvrier du charbonnage, Jean Cordola, âgé de 42 ans, originaire italienne, y dérobait une somme de 1.900 francs en billets de banque de 50 francs. Il prit aussitôt la fuite et parvint à égarer les recherches de la justice.

La Compagnie d'Aniche pria alors la Sûreté générale de mettre un inspecteur à sa disposition pour mener des recherches sur ce délinquant, on acquit la preuve que Cordola, après s'être réfugié pendant quelque temps dans le Luxembourg belge, avait gagné l'Italie, son pays natal.

Après des laborieuses recherches, la police italienne vint à arrêter le coupable à Suze dans la province de Turin. Cordola n'avait pas dissipé le produit de son vol. Il avait, sous un faux nom, acheté pour une dizaine de mille francs, un débit de tabacs et faisait fructifier le capital dérobé à la Compagnie d'Aniche.

C'est à son complice que les agents italiens lui ont mis la main au collet. Cordola, vu sa nationalité, ne pourra être extradé. Il sera jugé en Italie.

DANS LA RÉGION

Votes de nos Députés

Voici comment se sont répartis hier, les votes des députés de la Région, sur la proposition de loi ayant pour but d'assurer la liberté et le secret du vote, ainsi que le fonctionnement des opérations électorales.

M. L. G. a voté pour le projet de loi.

M. L. G. a voté pour le projet de loi.

SÉRIE DE VIOLS

A ROUBAIX

Lundi soir, vers onze heures, pendant que Juliette Tricot, âgée de 24 ans, ménagère, se trouvait dans sa chambre, dans un garni situé rue de la Vigne, 18, cinq individus, les deux fils de la logeuse, Marius dit Maurice et Julien Dendauw, âgés de 19 et 17 ans, peintre et tisserand, Jean Bignos, 21 ans, tisserand, demeurant Grande-Rue, 233, Jacob Vandenhond et Wateau Arthur, dit le Berthou, ont forcé la porte de la chambre de Juliette Tricot et l'ont violée.

Marius et Julien Dendauw, qui ont pris la fuite, sont activement recherchés.

A LENS

Dimanche soir, en revenant de la fête d'Élendi-Lauwette, deux jeunes gens de Lens s'avèrent de suivre une jeune fille, Mlle Eugénie Lanoy, âgée de 24 ans qui, seule, regagnait son domicile, 88, rue du Bois.

Le loi du 30 Mars 1900 et les nationalistes

Paris, 1er juillet. — La loi du 30 Mars 1900 sur le travail des adultes, est l'œuvre de nos députés nationalistes et de nos députés socialistes. Elle est l'œuvre de nos députés nationalistes et de nos députés socialistes.

Le loi du 30 Mars 1900 et les nationalistes

Paris, 1er juillet. — La loi du 30 Mars 1900 sur le travail des adultes, est l'œuvre de nos députés nationalistes et de nos députés socialistes. Elle est l'œuvre de nos députés nationalistes et de nos députés socialistes.

Le loi du 30 Mars 1900 et les nationalistes

Paris, 1er juillet. — La loi du 30 Mars 1900 sur le travail des adultes, est l'œuvre de nos députés nationalistes et de nos députés socialistes. Elle est l'œuvre de nos députés nationalistes et de nos députés socialistes.

Le loi du 30 Mars 1900 et les nationalistes

Paris, 1er juillet. — La loi du 30 Mars 1900 sur le travail des adultes, est l'œuvre de nos députés nationalistes et de nos députés socialistes. Elle est l'œuvre de nos députés nationalistes et de nos députés socialistes.

Le loi du 30 Mars 1900 et les nationalistes

Paris, 1er juillet. — La loi du 30 Mars 1900 sur le travail des adultes, est l'œuvre de nos députés nationalistes et de nos députés socialistes. Elle est l'œuvre de nos députés nationalistes et de nos députés socialistes.

Le loi du 30 Mars 1900 et les nationalistes

Paris, 1er juillet. — La loi du 30 Mars 1900 sur le travail des adultes, est l'œuvre de nos députés nationalistes et de nos députés socialistes. Elle est l'œuvre de nos députés nationalistes et de nos députés socialistes.

Le loi du 30 Mars 1900 et les nationalistes

Paris, 1er juillet. — La loi du 30 Mars 1900 sur le travail des adultes, est l'œuvre de nos députés nationalistes et de nos députés socialistes. Elle est l'œuvre de nos députés nationalistes et de nos députés socialistes.

Le loi du 30 Mars 1900 et les nationalist